Informations de base

1997/0107(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : émissions de soufre. Protocole Convention CEE-ONU 1979 **Subject** 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	08/07/1997
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	ARRONI Aldo (UPE)	18/06/1997
ENER Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	19/06/1997
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	2076	1998-03-23

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/03/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0088	Résumé
13/06/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

09/12/1997	Vote en commission		
23/03/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
23/03/1998	Fin de la procédure au Parlement		
03/12/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0107(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 130R-p4 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/4/09040

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0613/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0050-0058	17/12/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0088	12/03/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0274/1997 JO C 064 27.02.1998, p. 0036	19/11/1997	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1998/0686
JO L 326 03.12.1998, p. 0034

Résumé

Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : émissions de soufre. Protocole Convention CEE-ONU 1979

1997/0107(CNS) - 17/12/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de conclusion du protocole à la convention CEE-ONU de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (procédure sans rapport).

Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : émissions de soufre. Protocole Convention CEE-ONU 1979

1997/0107(CNS) - 12/03/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: le projet de décision vise la conclusion par la Communauté du protocole à la convention CEE-ONU de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction des émissions de soufre. Il s'inscrit dans un ensemble de mesures destinées à combattre l'acidification (pluies acides) ainsi que certains problèmes de pollution atmosphérique résultant de la présence d'anhydride sulfureux et de particules en suspension. CONTENU: le projet est présenté en même temps qu'une proposition de directive visant à réduire les émissions de dioxyde de soufre de certains combustibles liquides (SYN97105). Il est accompagné d'une communication de la Commission sur la stratégie communautaire en matière de lutte contre l'acidification qui prévoit une gamme de mesures afin de réduire considérablement, d'ici à 2010, l'étendue des zones de l'Union dans lesquelles le seuil de tolérance des écosystèmes est dépassé. La Commission propose au Conseil de décider que l'Union ratifie le 2ème protocole du 14/06/1994 à la convention CEE-ONU sur la pollution transfrontière à longue distance. L'objet du protocole, déjà signé par l'Union, est de réduire les émissions annuelles de soufre des parties contractantes, de fixer des valeurs limites d'émission et de garantir sur le long terme que les dépôts de composés de soufre oxydés n'excèdent pas les charges critiques. A noter que le 5ème programme d'action communautaire en matière d'environnement fixe le même objectif à long terme.

Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : émissions de soufre. Protocole Convention CEE-ONU 1979

1997/0107(CNS) - 23/03/1998 - Acte final

OBJECTIF: conclusion par la Communauté du protocole à la convention CEE-ONU de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction des émissions de soufre. MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 98/686/CE du Conseil. CONTENU: le protocole à la convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, signé le 14/06/1994, est approuvé au nom de la Communauté. A noter que la Communauté déclare que le plafond d'émissions et le pourcentage moyen pondéré concernant la Communauté ne devraient pas dépasser la somme des obligations des Etats membres de l'Union qui auront ratifié le protocole, tout en soulignant que tous ses Etats membres devront réduire leurs émissions de SO2 en accord avec les plafonds d'émission fixés à l'annexe II du protocole, et en conformité avec la législation communautaire pertinente.